

Assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois

Bergerac, le mardi 28 janvier 2014

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Ma participation à votre assemblée générale me permet de réaffirmer l'importance de votre secteur d'activité dans les enjeux et défis attachés au développement économique de notre département.

La viticulture est un atout dans notre politique agricole et agroalimentaire, elle est aussi un facteur indéniable d'attractivité pour le tourisme, élément clé de notre économie départementale.

Il faut qu'elle reste cet atout et ce facteur d'attractivité.

Nous avons partagé ces enjeux lors de votre assemblée générale de 2013 en présentant les mesures du nouveau programme de l'OCM pour 2014-2018, à savoir :

- la restructuration et la reconversion du vignoble,
- les aides aux investissements des entreprises,
- les aides à la promotion dans les pays tiers,
- les aides à la distillation des sous-produits.

Je vous avais également beaucoup parlé du nécessaire rapprochement des interprofessions de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, en insistant sur le fait qu'il ne s'agirait en aucun cas d'une perte d'identité de chacun des vignobles.

Ce dont nous avons parlé au début de 2013 reste d'actualité bien sûr, même si les conséquences de la faible récolte de cette année nous imposent de prendre des mesures d'urgence.

Mais j'insiste, nous ne devons pas perdre de vue les actions de fond qui doivent être engagées pour renforcer la filière, pour réussir les futurs millésimes, pour mieux protéger votre vignoble et vos entreprises et pour accroître vos parts de marché.

J'articulerai mes propos autour des deux volets conjoncturels et structurels.

Sur le plan conjoncturel, il y a d'abord le sujet du traitement de l'annulation par le Conseil d'État des décrets relatifs aux AOC.

Les cahiers des charges des AOC Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel et Haut-Montravel n'ont pas été annulés par le Conseil d'État sur la base des oppositions techniques ou juridiques développées par les requérants, mais sur la base du non-respect de la procédure. En effet, la modification des conditions de production, notamment l'augmentation des densités de plantation, est considérée comme une modification majeure qui aurait du faire l'objet d'une procédure nationale d'opposition (PNO).

Ceci explique le fait que le décret de l'AOC Montravel n'ait pas été annulé, car il n'y a pas eu dans ce cas précis de modification de la densité de plantation.

Une nouvelle PNO, puis une nouvelle homologation par décret des cahiers des charges doivent être effectuées avant le 1^{er} juillet 2014 afin d'assurer la pérennité des AOC concernées.

Le calendrier est donc le suivant :

- approbation par l'ODG des cahiers des charges de 2013 dès aujourd'hui, dans le cadre de votre assemblée générale,
- mise en procédure nationale d'opposition entre les mois de février et de mai 2014,
- approbation des cahiers des charges définitifs par le comité national de l'INAO, après examen et prise en compte des éventuelles oppositions,
- publication des décrets homologuant les cahiers des charges avant le 1^{er} juillet 2014.

Je serai attentif à toutes ces étapes.

L'urgence, ce sont aussi les mesures de soutien aux professionnels en difficulté pour les aider à passer le cap des deux, voire trois années qui viennent.

L'objectif est de ne pas perdre d'exploitants sur la période 2014-2016.

L'identification des viticulteurs ayant subi une perte supérieure à 40% ou 50% est donc en cours par la FVB sur la base des déclarations de récoltes.

Ce repérage, complété par des informations financières, constituera un argument fort pour mesurer le niveau de difficultés de certaines exploitations.

Il conviendra en effet de mesurer l'impact sur le chiffre d'affaire et de prendre en compte l'augmentation des coûts de production.

S'agissant de la mesure de l'impact de la récolte 2013 sur les comptes, je sais qu'on ne pourra le mesurer précisément qu'à posteriori, la fin de l'exercice étant au 31 juillet 2014 pour les exploitations viticoles.

Je vais donc mobiliser les experts-comptables pour faire des simulations afin d'anticiper les éventuelles difficultés de trésorerie. Une réunion en préfecture de tous les experts-comptables de la Dordogne aura lieu le 13 février prochain, comptez sur moi pour aborder le sujet avec eux.

Lors de l'installation de la cellule de soutien le 17 décembre 2013, avec le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre d'agriculture, le CIVRB et la FVB, nous avons décidé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- 1) Le versement accéléré des aides à l'investissement et à la restructuration de France Agrimer. L'inventaire est en cours.

2) Les aides au titre de la fiscalité. Les critères d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti vont être définis avec la DDFiP et les demandes d'aménagement du versement du solde de la TVA pour bénéficiaire de trésorerie seront également étudiées pour un échelonnement sur plusieurs mois et/ou l'adaptation des acomptes.

3) Les aides sociales. La MSA pourra mettre en place des échéanciers sans intérêt et une prise en charge partielle des cotisations au titre du fonds d'action sanitaire et sociale (FASS). Là aussi, les critères sont en cours de définition pour déterminer les bénéficiaires et les niveaux de prise en charge.

Nous avons aussi envisagé d'étudier les demandes d'aide au chômage partiel.

4) Les demandes de prêts auprès des banques. Après la participation des banques lors de notre réunion du 17 décembre, la FVB va rencontrer chacune d'entre elles pour appréhender les offres individuelles mobilisables : prêts à court terme bonifiés, report d'annuités en fin de tableau, prêts de reconstitution du fonds de roulement...

Un guichet unique a été mis en place fin décembre 2013 par la Chambre d'agriculture pour recevoir dans un cadre confidentiel les appels ou les déclarations de difficultés.

Je tiens à remercier le Président Jean-Philippe GRANGER de sa réactivité et de son investissement dans ce dossier.

Sachez qu'il n'était pas évident de déterminer qui assurerait cette mission, la Chambre a accepté de la prendre en charge très vite.

J'entends, avec les services de l'État, prendre une part active dans cette mobilisation au service de ceux d'entre vous qui connaîtraient des difficultés conjoncturelles.

J'en arrive au deuxième volet de notre action, car des mesures d'urgence ne doivent pas faire l'économie de mesures plus structurelles de protection et de gestion du vignoble.

Un plan d'action m'a été présenté le 19 novembre 2013 par le CIVRB et la FVB :

1) Le renforcement de la protection contre la grêle. J'ai noté que le travail de couverture mené par l'ADELFA 24 allait se poursuivre avec l'appui financier du Conseil général et du CIVRB. Je vous demande de vous rapprocher des autres filières de Dordogne susceptibles de profiter directement de ce dispositif (prunes, pommes, horticulture-pépinières, maraichage) pour envisager des mutualisations possibles, notamment sur le plan financier.

2) L'assurance perte de récolte.

Vous avez souhaité vous associer au travail mené en Gironde sur le sujet et vous rallier aux propositions qui ressortiront de la mise en concurrence des compagnies d'assurance pour une assurance globale couvrant l'ensemble de la filière.

C'est une bonne chose. Il faut que votre organisation professionnelle soutienne la démarche lancée pour tirer les leçons des épisodes vécus en 2013. Le Préfet de Région est mobilisé sur le sujet, en liaison étroite avec le Ministre de l'agriculture.

3) Concernant les VCI, j'ai bien entendu votre souhait d'application dès cette année 2014.

Je rappelle que l'expérimentation menée dans le Bordelais court jusqu'à la récolte 2014. Il sera donc difficile d'anticiper la fin de l'expérimentation et de voir l'extension du dispositif aux vins rouges dès cette année. J'ai noté que vous aborderiez ce point important lors du prochain Conseil de Bassin. Je sensibiliserai donc le Préfet de Région sur ce point.

4) Je souhaite également voir la SAFER étudier rapidement les conditions d'élargissement à notre vignoble du dispositif des conventions de mise à disposition actuellement en vigueur en Gironde.

5) Enfin, vous avez souhaité que pour la question de la chaptalisation, une position ferme sur les règles de mise en œuvre soit abordée lors du prochain Conseil de Bassin viticole. Là encore, vous avez combien le Préfet de Région a suivi et suit ce sujet sensible.

Il s'agit là d'un premier plan d'action intéressant pour lequel vous avez mobilisé l'État. Je me suis engagé à le suivre point par point, en liaison avec la DRAAF et la DDT.

Je voudrais terminer mon intervention pour vous féliciter du travail de fond réalisé pour rapprocher les ODG de Bergerac et de Duras dans la logique de l'actuel rapprochement des interprofessions.

Les difficultés rencontrées en 2013 militent pour cette union qui fera la force de vos vignobles.

Il s'agit maintenant de lancer une étude prospective pour dégager une stratégie commune à moyen et long terme.

Concernant votre accompagnement financier par l'Etat, il ne s'agit de me dire : « faites-moi un chèque et nous verrons comment l'utiliser ». Je vous dis quant à moi : « dites-moi ce que vous voulez faire ensemble et nous vous accompagnerons financièrement dès lors que votre stratégie s'inscrit dans le cadre du programme des OCM, du futur contrat de plan Etat-Région ou du prochain programme des fonds européens ». Nous n'hésiterons pas non plus à mobiliser des crédits spécifiques de l'Etat pour telle action particulièrement structurante pour les vignobles.

Pour conclure, je veux vous réaffirmer mon total engagement à vos côtés pour mettre en œuvre les mesures conjoncturelles et structurelles que je viens de détailler.

Je sais que votre savoir-faire, votre mobilisation, votre obstination, votre lucidité et votre capacité à vous rassembler seront nos meilleurs atouts pour relever les défis qui nous attendent en 2014 et dans les prochaines années.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.